



VILLE D'UGINE

ARRETE MUNICIPAL N°2024 - 95

Service Affaires Générales

Objet : Délégation des fonctions d'Officier d'Etat-Civil à un Conseiller Municipal

Le Maire de la Ville d'Ugine,
Vu l'article n°L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en cas d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal.

Considérant que

ARRETE

Article 1 : Monsieur HADDOU Mustapha né le 31 Janvier 1984 à Toulon (Var) domicilié 120, rue Eugène Ducretet – 73400 Ugine, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place et concurremment entre Nous, les fonctions d'officier d'Etat-Civil de la Commune d'Ugine,

Le Samedi 25 mai 2024 à 15h00 à l'occasion du mariage de :

- Madame BADIN Sandrina et Monsieur TETAZ Benjamin

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur HADDOU Mustapha
- Service Affaires Générales
- M. le Sous-préfet d'Albertville ;

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification
- Notifié le

Fait à Ugine, le 27 mars 2024

Franck LOMBARD
Maire d'Ugine



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240327-AR2024-95-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

